

Objet : Commentaires du Conseil des professionnels en services financiers – Phase 5 du projet de consolidation des règles

À l'attention de l'OCRI

Madame, Monsieur,

Au nom du Conseil des professionnels en services financiers (Le Conseil), nous souhaitons transmettre nos commentaires dans le cadre de l'appel à la consultation sur les règles proposées dans le cadre de la phase 5 du projet de consolidation.

Nous sommes conscients que le fardeau et les coûts réglementaires liés à la formation continue dans le secteur des services financiers doivent évoluer, être modernisés et adaptés aux nouvelles réalités du paysage réglementaire québécois et canadien.

Dans cette optique, nous proposons, à titre de première étape, des changements significatifs que nous croyons porteurs d'une plus grande efficacité et d'une réduction du fardeau pour les professionnels.

Ainsi, nous recommandons que la prochaine période de référence, débutant le **1er décembre 2025**, soit harmonisée et considérée comme la date butoir unique pour la reconnaissance des activités de formation continue, et ce, pour l'ensemble des représentants en épargne collective et en valeurs mobilières à l'échelle nationale par l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI).

Par ailleurs, nous suggérons de réviser le processus actuel d'accréditation des activités de formation continue. Plutôt que d'imposer une accréditation individuelle pour chaque activité, nous proposons que seules les formations dispensées par des formateurs dûment autorisés soient reconnues. Les intervenants du secteur financier conserveraient la responsabilité de s'assurer que le contenu des formations respecte les exigences établies par le régulateur.

Nous sommes convaincus que ces ajustements initiaux permettront de simplifier le processus, de réduire les coûts pour les professionnels et de garantir la qualité et la conformité des formations offertes.

Enfin, nous souhaitons également souligner l'importance de poursuivre cette modernisation par une refonte plus globale du cadre de la formation continue. Il serait souhaitable d'harmoniser et de généraliser le parcours de formation continue pour toutes les catégories d'inscription, en matière de conformité, de matière générale et de développement professionnel, tout en maintenant un nombre d'heures adaptées et spécifiques pour chaque catégorie. Cette approche permettrait d'alléger significativement le fardeau réglementaire et les coûts tout en préservant la rigueur et la qualité des compétences des professionnels.

Nous vous remercions de prendre en considération ces recommandations dans le cadre de vos travaux. Le Conseil demeure disponible pour échanger et collaborer à la mise en œuvre de solutions concrètes et adaptées aux réalités du secteur financier.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Mario Grégoire

Président et Chef de la Direction

President & Chief executive Officer

LE ÇONSEIL

CONSEIL DES PROFESSIONNELS EN SERVICES FINANCIERS

470 rue Principale

Saint-Donat-de-Montcalm, (Québec)

JOT 2C0

Cell : 514-867-4747

Ligne sans frais / toll free-number 1-844-304-9909

Télécopieur / toll free-fax 1-855-698-8873

pdg@cdpsf.com

www.cdpsf.com